

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-220

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 50**Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.